

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2014-05-082 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 7 avril 2014

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission pour achat de gravier;

5.2 Soumission pour travaux de niveleuse pour entretien des chemins de gravier;

5.3 Soumission pour travaux de pavage d'asphalte.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2014.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 30 avril 2014

7.2 Autres comités :

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt et acceptation des états financiers et du rapport du vérificateur de la municipalité au 31 décembre 2013;

8.1.2 Embauche des monitrices et moniteurs pour le SAE à l'été 2014;

8.1.3 Embauche d'un étudiant pour les travaux publics;

8.1.4 Remboursement à « Développement du Verger » une partie du 5% pour les parcs et terrains de jeux;

8.1.5 Commandite aux Chevaliers de Colomb;

8.1.6 Mandater madame France Martel comme représentante de la municipalité à la Chambre de Commerce;

8.1.7 Tournoi de golf – Chambre de Commerce;

8.1.8 Journée de formation – Association québécoise d'urbanisme;

8.1.9 Réparation de la toiture du garage municipale;

8.1.10 Souper bénéfice de la Sûreté du Québec;

8.1.11 Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable;

8.1.12 Participation à la journée « Regards vers le Haut »;

8.1.13 Déploiement d'oriflamme de la Réserve internationale de ciel étoilé.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 583 – Projet de la mise aux normes de l'eau potable (arsenic);
- 9.2 Adoption du règlement numéro 484 – Modification du règlement de lotissement numéro 437 pour autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo).

10. Avis de motion

- 10.1 Règlement d'emprunt numéro 585 – Projet PIQM (Nouvelle norme comptable).

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^{ème} période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 juin 2014 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit approuvé et adopté avec le retrait des points 7.1.2 et 8.1.13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-05-083 ^{3.} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 47.
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Pierrette Hardy :

- Remercie le conseil pour la Soirée des bénévoles ;
- Demande si les négociations de la convention collective sont prévues pour 2014 ; s'il y a un surplus affecté pour la construction du nouveau garage ; les numéros civiques sont disponibles pour les citoyens et aussi des éclaircissements concernant la subvention pour le hockey mineur.

Monsieur Yvon Bilodeau: Concernant les réparations à venir sur les chemins Biron et de la Rivière.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant un suivi sur les développements au service des loisirs ;

- Demande que la date de la séance du conseil ne soit jamais en même temps que les élections provinciales ou fédérales ;
- Concernant le feu de circulation à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112, mentionne que le délai du feu jaune est trop court.

Monsieur Roger Pomerleau: Demande un suivi concernant l'article 59.

Madame Dolorès Pépin: Mentionne que l'autobus du transport en commun arrête le long de la route 112 au lieu d'arrêter dans le stationnement de l'hôtel de ville.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 18.

5.1

2014-05-084 SOUMISSION POUR ACHAT DE GRAVIER :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres public pour la fourniture de gravier MG-20B ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2014 à 14 h 00 à l'hôtel de ville ;

Les prix reçus par les soumissionnaires ayant déposé des offres sont les suivants :

- | | |
|---|--------------------------|
| ▪ Construction D.J.L. | 9.75 \$ / tm plus taxes |
| ▪ Graymont Inc. | 7.50 \$ / tm plus taxes |
| ▪ Sintra Inc. | 11.50 \$ / tm plus taxes |
| ▪ 9144-2780 Québec Inc.
(Pavage Lavallée & Leblanc inc.) | 7.95 \$ / tm plus taxes |

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis et des coûts de transport entre chacun des bancs et les points de livraison, les Pavages Lavallée & Leblanc inc. (9144-2780 Québec Inc.) est l'entreprise la plus basse et elle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Les Pavages Lavallée & Leblanc Inc. (9144-270 Québec Inc) au montant de 7.95 \$ / tm plus taxes pour achat de gravier MG-20B selon le devis.

Poste budgétaire : 03-310-00-045 et 03-310-00-053

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2014-05-085 SOUMISSION POUR TRAVAUX DE NIVELEUSE POUR ENTRETIEN DES CHEMINS DE GRAVIER :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014 à 11h 00 à l'hôtel de ville ;

Les prix reçus par les soumissionnaires ayant déposé des offres sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|---|
| ▪ Transport Jean-Luc Clément | 118.00 \$ / heure (pour une 4 roues motrices) |
| ▪ Excavation Jocelyn Ménard Inc. | 118.00 \$ / heure (pour une 6 roues motrices) |

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis et que les deux entreprises sont conformes et au même prix, il est recommandé de prendre les services d'Excavation Jocelyn Ménard Inc. ayant une niveleuse 6 roues motrices.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Excavation Jocelyn Ménard Inc. au montant de 118.00 \$ / heure plus taxes pour les travaux de niveleuse pour entretien des chemins de gravier selon le devis.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2014-05-086 SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service de pavage d'asphalte pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014 à 11 h 00 à l'hôtel de ville ;

Les prix reçus par les soumissionnaires ayant déposé des offres sont les suivants :

▪ Sintra Inc.	72,336.50 \$
▪ Construction DJL	54,132.25 \$
▪ Construction Pavage Dujour	50,037.25 \$
▪ Pavage St-François	45,800.00 \$
▪ Pavage Estrie Beauce	49,450.00 \$

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis, Pavage St-François est l'entreprise la plus basse et elle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Pavage St-François au montant de 45,800 \$ plus taxes pour travaux de pavage d'asphalte selon le devis.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE:

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2014.

7.2

RAPPORT DES COMITES :

Madame Nathalie Bresse mairesse :

- Donne de l'information concernant :
 - Le rapport de la SQ (*bilan routier*) pour la MRC ;
 - Le règlement sur les nuisances, s'il y a un regroupement de plus de 50 personnes sur un terrain privé, les gens doivent demander un permis.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant le transport en commun, le rapport est à venir, l'entente avec les taxis est à finaliser et il y a eu l'achat d'un nouvel autobus au Transport du Bonheur.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Encore des lumières à réparer par Hydro Québec sur la route 112 ;
 - La période de dégel est jusqu'au 30 mai prochain ;
 - Suite aux inondations, 14 ponceaux sont à réparer ;
 - Postes Canada vont relocaliser les casiers postaux ;
 - Le pavage d'asphalte devrait débuter à la mi-juin.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Le SAE, on procèdera à l'embauche des moniteurs et monitrices ; la Soirée des bénévoles a été une belle réussite ; le projet MADA suit son cours ; les rencontres du samedi matin pour connaître les besoins des citoyens en loisirs vont bien ; monsieur Bertrand Ash a reçu la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour son implication dans la municipalité et d'autres activités au niveau des loisirs se développent présentement cours de gardiennage, cuisine collective, fête de la St-Jean, soccer pour adultes et le zumba.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant le rapport des permis de construction et rénovation pour l'année 2013 et 2014 à ce jour et nous avons reçu une demande de monsieur Larouche pour la construction d'une nouvelle rue.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant le souper bénéfique des pompiers, la convention de travail pour les pompiers et le Code d'éthique, les ententes avec les autres municipalités et la loi concernant le panneau d'affichage.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - La Firme WSP Canada qui travaille présentement sur les plans et devis pour la mise aux normes de l'eau potable. L'appel d'offres pour la vidange des étangs aérés suit son cours et le 12 mai prochain il y aura une présentation d'un système pour augmenter la capacité de traitement des eaux usées aux biodisques.

7.1.1

2014-05-087 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2014 au montant de 96,540.41\$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.1

2014-05-088 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2013 :

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l a procédé à la vérification de l'année financière 2013 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2013 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2013 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2014-05-089 **EMBAUCHE DES MONITRICES ET MONITEURS POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (S.A.E.) POUR L'ÉTÉ 2014 :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin de six monitrices et moniteurs pour le Service d'animation estivale pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues sont cédulées pour la semaine du 5 mai 2014 et que les choix doivent-êtré fait avant la semaine du 12 mai 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à procéder à l'embauche des 6 monitrices et moniteurs selon les recommandations du comité de sélection et après vérification avec le comité des ressources humaines:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2014-05-090 **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un besoin d'un étudiant pour les travaux publics pour l'été 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à procéder à l'embauche de l'étudiant monsieur Virgil Beaudoin aux travaux publics pour l'été 2014, selon les recommandations du comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2014-05-091 **REMBOURSEMENT À « DÉVELOPPEMENT DU VERGER » UNE PARTIE DU 5% POUR LES PARCS ET TERRAINS DE JEUX :**

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de lotissement numéro 437 à l'article 7.9, les promoteurs doivent céder à la municipalité « une somme de 5% de la valeur mentionnée au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan » en argent ou une superficie de terrain pour fin de parc ou terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Développement du Verger ont déjà versé la somme de 5% de l'évaluation et qu'il y avait une entente pour un terrain qui relie les deux rues en piste cyclable ou piétonnière, la partie de ce terrain et des travaux doit être remboursé aux propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à procéder au remboursement au montant de 5,947.68 \$ aux propriétaires du Développement du Verger.

Poste budgétaire : 55-912-00-000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2014-05-092 COMMANDITE AUX CHEVALIERS DE COLOMB :

CONSIDÉRANT QUE chaque année les Chevaliers de Colomb demandent une commandite pour de l'aide financière lors de la vente de fleurs du mois de mai;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner une commandite de 100.00 \$ aux Chevaliers de Colomb.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2014-05-093 MANDATER MADAME FRANCE MARTEL COMME REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Talbot avait reçu le mandat de l'élue responsable du dossier de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François après l'élection municipale du 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Talbot désire être remplacée à ce poste, et que madame France Martel désire prendre ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la conseillère France Martel soit mandatée afin de représenter la Municipalité au conseil d'administration de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François pour l'année 2014 et suivante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2014-05-094 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE vendredi le 6 juin 2014 aura lieu le 17^{ième} Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François qui se déroulera sous la présidence d'honneur de monsieur Robert Roy maire de la ville d'East-Angus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la conseillère France Martel, les conseillers Stanley Boucher et Éric Mageau à assister au Tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François au coût de 125 \$ par personne pour le golf et souper inclus.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2014-05-095 JOURNÉE DE FORMATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE samedi le 14 juin 2014 aura lieu à Champlain une journée de formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme au sujet des comités consultatifs d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la conseillère France Martel, à assister à cette journée de formation et que les frais d'inscription au montant de 252.95 \$ plus les frais de déplacement et de repas soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-05-096 ^{8.1.9} **RÉPARATION DE LA TOITURE – GARAGE MUNICIPAL :**

CONSIDÉRANT QUE la toiture du garage doit-être réparée pour prolonger sa durée de vie jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant le garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner le contrat à Toitures des Cantons pour la réfection de la toiture du garage au montant de 4,800 \$ plus taxes et 1,500 \$ plus taxes pour réparer le plafond et l'isolation, pare-vapeur et gypse.

Poste budgétaire : 02-320-00-522

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-05-097 ^{8.1.10} **SOUPER BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :**

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec organise un souper bénéfice au profit d'organismes à but non lucratif des MRC du district de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE c'est un souper au crabe à volonté le mardi 27 mai 2014 à 18 h 00 au coût de 95 \$ par personne;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Donald Lachance et madame France Martel assistent à ce souper bénéfice et que le souper soit payé par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-05-098 ^{8.1.11} **MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre aux normes ses installations de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada Inc. a été retenue pour préparer les plans et devis, préparer et faire l'appel d'offres et la surveillance des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE :**

- La Municipalité autorise « WSP Canada Inc. » à soumettre la demande au MDDEFP et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- La Municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

- La Municipalité s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur;
- La Municipalité s'engage à mandater un ingénieur pour produire un manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2014-05-099 PARTICIPATION À LA JOURNÉE « REGARDS VERS LE HAUT » :

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2014 est la journée pour échanger collectivement sur les défis et les enjeux du territoire du Haut-Saint-François afin de donner une vision d'ensemble et ainsi pouvoir mener de plus en plus d'actions communes;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit confirmer sa participation et son équipe locale qui sera présente le 20 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de participer à cette journée et à la vidéo de présentation. L'équipe locale sera composée de mesdames Nathalie Bresse et France Martel et messieurs René Rivard et Daniel St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2014-05-100 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 583 – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (ARSENIC) :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 583 concernant un emprunt pour le projet de mise aux normes de l'eau potable (arsenic).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2

2014-05-101 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 POUR AUTORISER LES LOTS DE COPROPRIÉTÉ ET CADASTRE VERTICAUX (CONDO) ET LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS NON-DESSERVIS :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 584 afin de modifier le règlement de lotissement numéro 437 pour autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d'emprunt numéro 585 concernant le projet PIQM (les nouvelles normes comptables).

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.
VARIA AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

12.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 40.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Louise Roy : Concernant la caserne à Ascot Corner.

Monsieur Alphonse Bouffard : Concernant l'autobus du Transport du Bonheur.

Monsieur Roger Pomerleau : Demande en quelle année la construction du garage existant.

Monsieur Jean-Guy Larouche : Demande s'il y a une étude pour le développement de la route 112.

Madame Pierrette Hardy : Concernant l'achat du gravier, la responsabilité des ponceaux.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22 H 00.

2014-05-102 13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 22 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 juin 2014 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

